



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT D'ATH
COMMUNE DE FRASNES-LEZ-ANVAING



URBANISME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur Frédéric VINCQ**, Rue de la Durenne 9 à 7912 Saint-Sauveur.

Le terrain concerné est situé à **7911 Frasnes-lez-Anvaing (Oeudeghien)**, Rue du **Quesne 73 et 75** et cadastré section C n° 132D, 133F et 131M.

Le projet consiste en : **L'AMÉNAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS**
AU SEIN D'UNE CONSTRUCTION EXISTANTE
COMPRENANT DÉJÀ 2 LOGEMENTS

et présente les caractéristiques suivantes : il s'agit de l'aménagement intérieur, à l'étage, de deux logement supplémentaire, ne modifiant pas le volume existant et les matériaux. Le logements comprendront les pièces de vies traditionnelles. Un hall commun dessert les logements du rez et de l'étage.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial. Le projet déroge au plan de secteur de par sa destination en zone agricole.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'Administration communale de Frasnes-lez-Anvaing – Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal - **sur rendez-vous à définir préalablement** avec le service urbanisme ☎ 069/87.16.66. pendant les heures de service ou par mail : p.chantry@frasnes-lez-anvaing.be.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST OUVERTE LE 14/09/2020 ET CLÔTURÉE LE 28/09/2020

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville 1 à 7911 Frasnes-lez-Buissenal, par télécopie au 069/86.64.36. Les réclamations orales peuvent être formulées lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture aura lieu à l'adresse précitée, le 28 septembre 2020 à 11h00.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Mme D. VALLEZ.

Mme C. DE SAINT MARTIN.